

Cahier des Charges pour les tuteurs (INSPE et académiques) des étudiants de master 2 MEEF, mention Encadrement Educatif, contractuels alternants tiers-temps

La réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation prévoit la mise en œuvre d'une formation qui comprend un stage en responsabilité à tiers-temps articulé avec les enseignements de la deuxième année du master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » (M2 MEEF).

Le tutorat du stage en responsabilité du M2 MEEF est assuré conjointement par un tuteur académique désigné par le recteur d'académie et un tuteur INSPE désigné par l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE). Ils contribuent pour l'étudiant au développement des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies dans l'arrêté du 1^o juillet 2013 (BOEN n° 30 du 25 juillet 2013).

Rôle et mission du tuteur INSPE

Le tuteur INSPE participe, en lien avec le tuteur académique, à l'accompagnement de l'étudiant. Il l'aide à gérer l'articulation entre ses missions en établissement et sa formation, à développer ses capacités, à expliquer et analyser ses choix de nature pédagogique, à mener une analyse critique de sa pratique. Il participe à son évaluation.

En lien avec les enseignements dispensés à l'INSPE, le tuteur INSPE assure le suivi de l'étudiant pour :

- apporter des réponses aux questions spécifiques à ses missions de CPE ;
- le conseiller pour l'organisation et la gestion de la vie scolaire, de ses pratiques professionnelles et des projets qu'il met en œuvre ;
- l'orienter vers la recherche de ressources dans l'organisation de ses missions de CPE ;
- l'aider à évaluer sa posture professionnelle au sein des différentes équipes ;
- l'aider à analyser sa pratique.

Modalités d'intervention et suivi formatif

Au cours du premier trimestre, le tuteur INSPE conduit un entretien avec l'étudiant afin de réaliser un point d'étape.

Il effectue une visite d'aide et de conseil dans l'établissement de stage. Cette visite aura lieu, dans la mesure du possible, entre début novembre et fin février. Un échange préalable avec le tuteur académique permettra d'organiser dans la mesure du possible une rencontre entre les deux tuteurs lors de cette visite. La visite est planifiée en accord avec le chef d'établissement et est annoncée au moins une semaine à l'avance.

La visite est suivie d'un entretien de formation. Un bilan de celle-ci est communiqué à l'étudiant. Il est réalisé en ligne sur l'outil commun proposé par l'Inspé (SOPA).

En cas de difficultés rencontrées par l'étudiant, le tuteur INSPE collabore avec le tuteur académique dans l'objectif d'identifier les besoins d'accompagnement supplémentaire de l'étudiant.

Contribution à l'évaluation finale en vue de la délivrance du master

Le tuteur INSPE émet un avis qui contribue à l'évaluation des UE stage du M2.

Rôle et mission du tuteur académique

Le tuteur académique, en lien avec le tuteur INSPE, conseille l'étudiant, l'aide à préparer son activité professionnelle et à se doter des outils adéquats, à mener une analyse critique de sa pratique et le sensibilise aux enjeux éducatifs. Il participe à son évaluation.

Le tuteur académique exerce dans l'établissement, lieu d'exercice du métier où est affecté l'étudiant ou dans un établissement voisin. Pour favoriser le développement des compétences de l'étudiant, le tuteur académique s'appuie sur le contexte, l'environnement, le projet et les équipes de l'établissement.

Pour les Conseillers Principaux d'Education, le tuteur académique intervient plus particulièrement dans un accompagnement de l'étudiant à :

- Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif ;
- Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative ;
- Participer à la construction des parcours des élèves ;
- Travailler dans une équipe pédagogique ;
- La prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Son analyse de pratique ;
- Sa relation avec les parents d'élèves ;
- L'animation et l'organisation du service de vie scolaire ;
- Le positionnement particulier du CPE dans l'établissement, amené à participer à différentes instances (conseil pédagogique, CESC ...), à s'engager dans des actions collaboratives (enseignants, psychologue de l'Education Nationale, équipe médico-sociale...) afin d'assurer ses missions de conseiller technique de la communauté éducative.

Modalités d'intervention

Le tuteur académique s'appuie sur des temps d'entretien formels, des temps d'observation réciproque de la situation professionnelle et sur toute autre forme d'échange en présentiel ou non.

Ces temps permettent d'accompagner l'étudiant dans la mise en œuvre des référentiels de formation et des textes institutionnels, d'analyser des situations professionnelles, dans un contexte d'établissement et d'explicitier les éléments utiles à la compréhension des choix effectués. Ces temps aident aussi l'étudiant à construire une posture professionnelle et à lui faire percevoir l'importance du travail en équipes pédagogiques ou éducatives.

Suivi formatif

Le tuteur académique répond aux différentes sollicitations de l'INSPE dans le cadre du suivi formatif du stagiaire, par l'intermédiaire de deux bilans d'étapes saisis sur l'application SOPA.

En cas de difficultés rencontrées par l'étudiant, le tuteur académique collabore avec le tuteur INSPE dans l'objectif d'identifier les besoins d'accompagnement supplémentaire de l'étudiant.

Contribution à l'évaluation finale en vue de la délivrance du master

Le tuteur académique émet un avis qui contribue à l'évaluation des UE stage du M2.